

Caen, le 16 décembre 2011

C.A.P.L. Mutations C du 13 décembre 2011 **(filière fiscale - mouvements au 1er janvier 2012)**

La première CAP Locale conjointe de catégorie C a été convoquée le 13 décembre 2011 pour l'examen du mouvement complémentaire au **1er janvier 2012** des agents de la filière fiscale. Seuls les représentants FO-DGFIP assistaient avec les élus des 2 filières.

Pour ce mouvement seulement 6 agents obtiennent satisfaction sur un total de 22 demandes de changements de service.

Les représentants FO-DGFIP ont voté **contre** ce projet, la totalité des demandes ne pouvant être satisfaites du fait des suppressions massives d'emplois depuis 10 ans.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES OBTENUES EN CAPL

- les représentants FO-DGFIP se sont à nouveau inquiétés de la situation des agents détachés et souhaiteraient voir la régularisation de leurs situations.

- Les représentants FO-DGFIP ont interpellé la direction concernant l'harmonisation des règles de gestion en matière de notation. En effet les pratiques ne sont pas les mêmes dans les 2 filières et ceci n'est pas sans conséquence sur la carrière des agents. La note d'encouragement (+0,01) ne sera plus l'assurance d'une bonification l'année suivante, comme c'était le cas en filière fiscale, mais surtout, si le +0,06 n'était pas contingenté à l'échelon terminal de la filière gestion publique, nous n'avons pas l'assurance que l'administration jouera le jeu du "gagnant-gagnant" en "imposant" cette règle aux 2 filières, à savoir le meilleur pour les 2 filières.

Si cette bonification n'a aucune conséquence pécuniaire immédiate à l'échelon terminal, elle permet d'accéder plus facilement à la liste d'aptitude (prise en compte des 5 dernières notes) et jouera sans aucun doute un rôle important dans le passage au futur 8ème échelon.

A ce sujet, la direction nous a indiqué que pour la première année, les agents de 61 ans et plus seront prioritaires pour son obtention.

- L'autorisation d'absence exceptionnelle (ex-journée ministre)

La direction a confirmé que ce dispositif est pérenne. Cette journée financera donc l'un des 4 ponts naturels approuvés par les représentants FO-DGFIP lors du Comité Technique du 9 décembre 2011.

Les représentants FO-DGFIP se félicitent que les préférences des agents, consultés par FO-DGFIP14, aient été respectées par la direction locale.

Pour rappel, les 4 ponts naturels sont :

- Le 30 avril 2012
- Le 18 mai 2012
- Le 24 décembre 2012
- Le 31 décembre 2012

Ci-dessous, le mouvement au 1^{er} janvier 2012

AGENTS DE CATEGORIE C

Document non disponible !

*Désormais, pour obtenir ce type d'information, vous devez prendre contact avec le Secrétaire Départemental **FO-DGFiP14** ou demander à recevoir les informations de la section par courriel*

Un formulaire est disponible sur le site **FO-DGFiP14** à l'adresse suivante:

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/014/> - rubrique "Nous contacter"



Nouvelle obligation faite aux Organisations Syndicales par la circulaire DGFiP en date du 22 août 2011, « relative aux conditions d'exercice du dialogue social »

Les élus FO-DGFiP en C.A.P. locale

Géraldine TANQUEREL - Frédéric GABRIELLE - Corinne BRIAND - Eric GRANDMOUGIN

Pour tout renseignement, appeler notre permanence syndicale au 02-31-38-34-61

ou adresser un message à : fo.014@dgfip.finances.gouv.fr

fo.drifip14@dgfip.finances.gouv.fr

Permanence FO : 02.31.38.34.61

JE-NOUS-TOUS *FO!*